

N°15

Objet :

**ELECTION DES ADJOINTS AU
MAIRE**

Rapporteur :

M. le Maire

Date de la Séance :

28 MARS 2026

Date de la Convocation :

24 MARS 2026

Date d'affichage de la
convocation :

24 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de trois jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Katell LANDIER, Patrick METOIS, Céline CHASSIN, Thierry HERRMANN, Annie DEBRAY-GYRARD, Baptiste KHUN, Camille VAUR, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Suzanne JAUNET, Romain LASSERRE, Clarisse BONARO, Yves FUZET, Fatiha YAHIAOUI, Valentin GUILLAUME, Théanmolée ARUNAKIRIDAS, Martin DESSAIGNES, Marie-Ange BONINE, Roger TENNEREL, Maeva CRUZ, Abdelkader ZYAN, Gisèle BLANC, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Stéphane PICHARD, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Carlos LOPES, Ingrid ROUSSEL, Catherine SCAGNI, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **35**

Membres présents : **35**

Secrétaire de séance : Théanmolée ARUNAKIRIDAS

VOTE :

Nuls : 3

Blancs : 6

Pour : 26

Ville d'Achères

2026/.....

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2026

N°15

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-7-2,
VU la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire,
VU la délibération n°14 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à dix (10), le nombre des adjoints au maire,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus,

Considérant qu'après appel à candidatures, la liste suivante a été déposée :

Liste « Unis pour Achères »

- 1- Mme Camille VAUR
- 2- M. Patrick MÉTOIS
- 3- Mme Katell LANDIER
- 4- M. Thierry HERRMANN
- 5- Mme Céline CHASSIN
- 6- M. Baptiste KHUN
- 7- Mme Annie DEBRAY-GYRARD
- 8- M. Abdelyamin DERRADJI
- 9- Mme Sarah SABOURIN
- 10- M. Jean-François DEMAREZ

RESULTATS DU SCRUTIN

1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 26
- f. Majorité absolue (Exprimés/2+1) : 14

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Camille VAUR	26	Vingt-six

Les candidats de la liste conduite par **Mme Camille VAUR** présentée par le groupe **Unis pour Achères** ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ARTICLE unique : SONT ELUS en tant qu'Adjoints au maire de la Ville d'Achères :

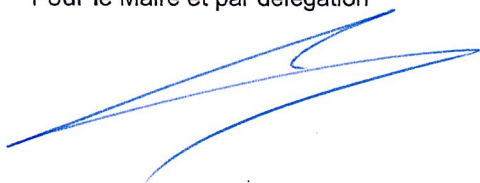
1 ^{er} adjoint au maire	Mme Camille VAUR
2 ^{ème} adjoint au maire	M. Patrick MÉTOIS
3 ^{ème} adjoint au maire	Mme Katell LANDIER
4 ^{ème} adjoint au maire	M. Thierry HERRMANN
5 ^{ème} adjoint au maire	Mme Céline CHASSIN
6 ^{ème} adjoint au maire	M. Baptiste KHUN
7 ^{ème} adjoint au maire	Mme Annie DEBRAY-GYRARD
8 ^{ème} adjoint au maire	M. Abdelyamin DERRADJI
9 ^{ème} adjoint au maire	Mme Sarah SABOURIN
10 ^{ème} adjoint au maire	M. Jean-François DEMAREZ

Fait et délibéré à Achères, le 28 mars 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le ... 21/03/2026

Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire

